

Compte-rendu Conseil Municipal du 02 juin 2022

Présents : Jean-Luc BALADRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Didier TAMAGNAUD, Maxime DELCAYRE, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC,

Mme Mélanie MARTIN, secrétaire de mairie

Absents excusés :

Daniel BARRES donne pouvoir à Alain LONGE,

Annie CAVIER donne pouvoir à Martine PERIE,

Fabien PAGES donne pouvoir à Nathalie FAVRESSE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022
- Point travaux
- Avancement PCS
- Point élection tour de garde
- Bulletin municipal
- Questions diverses

Mr le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

- Information AMF /Dématérialisation au 1/07/2022

Désignation du secrétaire de séance :

Isabelle TOULZAC est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022 :

Non approbation du compte-rendu de réunion du conseil municipal du 14 avril 2022 suite à une erreur entre le tableau récapitulatif du budget principal 2022 par rapport au texte explicatif de ce budget.

DELIBERATION sur la dématérialisation à compter du 01/07/2022 :

Mr Le maire énonce que suite au décret du 7 octobre 2021, la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leur groupement fait, à compter du 1^{er} juillet 2022, de la dématérialisation du mode de publicité de droit commun des « actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel »'.

A titre dérogatoire les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés ont la possibilité de choisir le mode de publicité qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- L'affichage
- La publication sur support papier
- La publication électronique sur le site internet de la commune ou du syndicat

Le conseil municipal après délibération choisit de poursuivre avec l'affichage papier à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point travaux

Préau : Projet de réhabilitation en local technique et local d'archives et bibliothèque

Ecole : Devis rampe d'accès handicapé à l'arrière de l'ancienne école : 4 447€ H.T.

Ces travaux sont subventionnables par le conseil général (FAST) dans le cadre d'une demande de réhabilitation totale (préau + écoles) si le montant des travaux est supérieur à 20 000 € et en fonction du taux d'imposition de la commune pourrait correspondre à 10%.

- ⇒ Monter des dossiers de subventions au département, à la région et au fond de concours de Cauvaldor.
- ⇒ Se renseigner si la porte arrière doit s'ouvrir vers l'extérieur dans le cadre de bâtiment destiné à recevoir du public.

Bascule : L'électricité a été installée.

- ⇒ Nettoyage des mécanismes à faire.
- ⇒ Demander un devis pour installer une plaque en verre ou un plexi résistant pour voir les mécanismes de la bascule entre le bâtis et le plateau pour pouvoir envoyer le dossier de subventions. Le conseil municipal ayant donné son accord pour faire cet aménagement.

Appartement mairie : L'étude avec le détail des travaux et l'estimatif des coûts seront données à la commune d'ici le 15/06/22.

Achat terrain près du cimetière : Attente du retour de la réponse du service ADS concernant la DIA pour aller chez le notaire.

La perception pourra nous aider pour faire le budget et Agefaur pour nous aider à faire le plan d'aménagement.

Avancement PCS :

Le plan communal de sauvegarde est fait, il est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Un document résumé est remis à chaque élu.

Une réunion va être organisée pour rencontrer les relais de quartier, les informer et avoir leur accord sur cette mission.

Suite à cela le PCS pourra être envoyé à la préfecture.

Le DICRIM sera fait par Mme Larousse Audrey – Directrice Technique du Syndicat Mixte ...

Point élection tour de garde Journées du 12 et 19/06/2022 :

1^{er} tour : Alain LONGE sera président du Bureau. Monsieur le Maire sera présent à l'ouverture du bureau de vote mais sera absent pour le dépouillement. Pascal LEFEVRE sera absent ?

2^{ème} tour : Martine PERIE sera absente.

Un planning sera envoyé à l'ensemble du conseil par la secrétaire Mélanie MARTIN.

Bulletin municipal : Les sujets à évoquer dans le prochain bulletin sont :

- Le Bac de Creysse,
- La restauration de la bascule et son rôle dans le village
- Les travaux du préau en prévision et la mise à disposition de l'école,
- La borne de recharge des véhicules électriques,
- Les manifestations estivales par le comité des fêtes,
- Le « mot » par l'association des anciens,
- Le plan communal de sauvegarde,
- Le passage des cars sur la commune,
- Un rappel des règles de tri,
- L'ouverture d'une section de préparation aux métiers médicaux (aides de Cauvaldor possible),
- L'avancement sur la restauration de la croix « Noémie Montazel »,
- La présentation de la maison médicale
- Appel à volontaire pour la reprise de l'association « Association de sauvegarde du patrimoine ».

Questions diverses :

*L'ARS informe les communes sur la vigilance à avoir par rapport aux moustiques tigres. Il faut éviter les eaux stagnantes.

* Passage du 15^{ème} tour Quercy Rouergue de motos anciennes le 1,2 et 3/07/2022.

* Pour les journées Européennes du patrimoine, il y a un appel à volontaire pour tenir des permanences à l'église le 17 et 18/09/2022 sur les créneaux de 9-11 heures et 14-18 heures.

* Le 2/06/2022 s'est tenue à Creysse une réunion d'échange entre les secrétaires de mairie du canton de Martel, les communes voisines comme Meyronne et Saint-Sozy y ont été invitées. La prochaine réunion se tiendra le 8/09/2022.

*Descente à la sortie du bus scolaire : Pas de passage piéton pour traverser la route. Il est rappelé que le bus doit s'arrêter dans le sens meyronne vers Saint Sozy, à l'emplacement prévu et non côté camping.

Mr le Maire clôture la séance à 11h30.

